

6) Dabei könnte es sich ev. um AH 50/19, 20 handeln.

AH 61, 255 - Blatt 255^V leer

117

[1628 n. Februar 28.], Zug

A

SCHREIBEN¹ [VON GARDEHPTM. KONRAD III. ZURLAUBEN] AN [MARIE MIRON, DIE WITWE VON LOUIS LE FEVRE] DE CAUMARTIN, "EN SA MAISON", PARIS

"J'avoys cydevant prie M.^r [Barthélemy] R o l l a n d secretaire de feu mons.^r [Eustache] de R e f f u g e [von 1607 bis 1611 o. Ambassador Frankreichs bei den eidg. Orten] de faire liquider mes Contractz² de services a paris, Mais m'ayant mandé que cela ne se pouvoyt sans avoyr les antiens quj ont esté retiréz par feu Monseigneur [Louis Le Fèvre] de Caumartin [Ambassador Frankreichs bei den eidg. Orten] lors qu'il nous les renouvela [1606] en ce pays, Et que vous les ayant demandé l'anné passé [1627] vous luy dites que vous ne sçaviéz ou Jlz sont, Je vous fait ce mot pour vous supplier ... de les Voulloir faire chercher parmy les papiers Inutiles de feu mondict seigneur et me faire la faveur d'en bailler communication audict ... Rolland afin que Je puisse sçavoir ce quj m'est deub Ce que Je ne puis sans Jceux Ce sont papiers quj ne servent plus de rien, estans deschargéz par mondict feu seigneur comme vous verréz C'est pourquoy Je me veux promettre que vous ne me desnieréz cette faveur qu'il m'eüst tres vollontiers accordé si Je l'en eusses requis de son vivant Ayant eu l'honneur d'avoyr eu bonne part en son amitie et [être] du nombre de ses plus affectionnéz serviteurs".

1) Das Konzept zu diesem Schreiben stammt von Rolland, s. AH 31/49 sowie AH 35/19

2) s. in diesem Zusammenhange AH 61/114-116

Konzept - AH 61, 256

118

1635 Februar 27., Paris

A

SCHREIBEN VOM [FELDGEISTLICHEN IN DER KOMPAGNIE ZURLAUBEN] JOHANN STUDER AN AMMANN [UND GARDEHPTM. BEAT II.] ZURLAUBEN, ZUG

"vostre fils [B e a t J a k o b I. Zurlauben, der sich damals bei der Garde-

Kompagnie seines Vaters Beat II. Zurlauben aufhielt] m'a fait ces Jours cy l'honneur de vos recommandations dont vous en baise tres humblement les mains vous suppliant pareillement de ... [m'excuser] que Je m'aquite si peu de mon debuoir, et quoy que J'aye ... [m'expliqué] une fois si ... [vivement] en vostre endroit, J'ay neantmoins fort desire si long temps sans dire mot et vous rendre les honneurs que Je vous doibt. Je me confie en vostre prudence laquelle ne permettra pas de Vous en resentir ains mettez tout sur ma nonchalance. Je voudrois avoir les occasions ensemble le desir que J'ay de vous servir, vous y cognoistriez mieux mon affection laquelle vous voue derechef du fond du Coeur vous suppliant me donner subiet de la vous faire cognoistre vous m'obligerez ... extremement et m'asseurerez que ne suis pas moins au rang de vos serviteurs que par cy devant Je prie le bon Dieu qu'il luy plaise de vous conserver longuement avec tout ce que vous aymez, et a nous donner grace d'avoir l'honneur de vous revoir bientost.

Je vous ne dire point des nouvelles la vive voix vous en rendra satis fait autant que la presence de celuy qui vous les portera; Je vous feray seulement la plainte de la perte de Monseigneur et Maistre lequel doibt estre despouillé de son estat depuis deux Jours, ainsj nous aurons un autre general bientost [- Anspielung auf die erzwungene Demission von François de Bassompierre auf sein Amt des Colonel général des Suisses et Grisons und dessen Nachfolge durch César Du Cambout, Marquis de Coislin -] et en suite un Collonel comme l'on croit [- von 1633 bis 1635 hatte Coislin interimistisch das Amt des Gardeobersten versehen, am 15. Juli 1635 sollte dann diese Stelle wiederum durch einen Eidgenossen, nämlich mit Kaspar Freuler, besetzt werden -] le grand Dieu veuille tout faire pour le mieux et nous Conserver nostre Cher Louys [=L u d w i g XIII.] et nous donner la grace de le bien servir".

Original, mit Siegel - AH 61, 257-258 - Blatt 258^r leer

119

1631

A

ABRECHNUNG¹ IN SACHEN DER [VON BEAT I. ZURLAUBEN 1596] HINTERLASSENEN SCHULDSCHEINEN

Barbara Zurlauben:

Von deren Schuldschein sei 1626 eine letzte Zahlung in Höhe von 240 L erfolgt

175